

L'an mil huit cent quarante six, le six septembre à quatre heures du soir, par  
devant nous Jean Lepretre, maire, officier de l'état civil de la commune de la Cha-  
pelle saint sauveur Canton de Varades arrondissement d'Anenis Département de la Loire  
inférieure, Est comparu Goupille François âgé de quarante six ans, laboureur, domicilié  
à la Botte aux Bêcheux, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe  
masculin, né le six du mois de septembre, de la présente année, à une heure du matin,  
de lui déclarant, en son domicile, et de Lepretre Anne âgée de trente huit ans, femme  
de ménage, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre

Ces présentation et déclaration ont été faites en présence de Jean Brouard âgé de cinquante ans, sergent, et de François Pasquier âgé de quarante neuf ans instituteur, les deux domiciliés en ce Bourg, amis.

Lecture faite du présent acte aux comparants et témoins, nous l'avons signé avec eux, excepté Brouard qui a déclaré ne savoir le faire, de ce enquis les dits jour, mois et an

Pasquier

François Goupille

Lepretre  
mairie

L'an mil huit cent quarante six, le six septembre à quatre heures du soir, par devant nous Jean Leprêtre , maire officier de l'état civil de la commune de la Chapelle Saint Sauveur canton de Varades arrondissement d'Ancenis département de la Loire inférieure, est comparu Goupille François âgé de quarante six ans, laboureur, domicilié à la Motte aux Bécheux en cette commune, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né le six du mois de septembre de la présente année, à une heure du matin de lui déclarant, en son domicile, et de Leprêtre Anne âgée de trente huit ans , femme de ménage, son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre.

Ces présentation et déclaration ont été faites en présence de Jean Brouard âgé de cinquante ans , serger, et de François Pasquier âgé de quarante neuf ans instituteur, les deux domiciliés en le bourg, amis.

Lecture faite du présent acte aux comparants et témoins, nous l'avons signé avec eux, exepté Brouard qui a déclaré ne savoir le faire, de le enquis lesdits jour, mois et an.

-----

Serger : ouvrier fabricant des étoffes ou tissus de laine - tisserand